



PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 19 MAI 2025– 17h30

Etaient Présents :

Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, Mme JAILLET Françoise, M. BESSON Stéphane, M. LAURENCY Didier, M. CULAS Joël, M. CLERC Christian, M. LONGIN Jean-Michel, M. CHEVREY Mickaël, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, Mme JAILLET Claudette, M. CANET Jean-Luc, M. GROS Stéphane, M. PHILIPPE Alain, Mme LACROIX MFOUARA Béatrice, Mme BAJARD Isabelle, M. GALLIEN Jean-Pierre, M. MOREY Pascal, M. GALOPIN Christophe, M. GUIGUE Christian, M. FICHET Didier, M. VILAIN Nicolas, Mme EUVRARD Jocelyne, M. SIMONIN Jean, Mme ROBELIN Nadine, M. FROMONT Jean-Michel

Délégués suppléants avec voix délibérative : Mme MOREL Martine, M. TOMBO Jean-Pierre, M. DONGUY Roger, M. HAUTEVELLE Ludovic, M. BOUSQUET Pierre

Secrétaire de séance : M. VILAIN Nicolas

Assistaient à la réunion : M. Pierre-Emmanuel CREDOZ – Chargé de mission pour la réussite de la transition écologique, Mme Dorothee DION - Responsable du service SCoT, M. Sébastien RAVET - Chef de projet, Mme Aurélie TOUZOT -Agent du Syndicat Mixte, Mme Mélodie VINCENT JANNIN - Directrice de l'Office de Tourisme.

Le Président du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, M. Anthony VADOT, ouvre la séance, en constatant que le quorum est atteint et donne lecture de l'ordre du jour de la séance :

- Procès-verbal du précédent Comité syndical
- Décisions prises par le bureau et le Président dans le cadre de la délégation de pouvoirs
- Validation du rapport d'activité 2024 du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
- Validation de la liste de diffusion des Jeux de société BORDIER
- Prestation d'accompagnement à la révision du SCoT et l'élaboration de son volet PCAET
- Demande de subvention LEADER 2023-2027 pour l'accompagnement à la révision du SCoT – AEC
- Autorisation de Programme / Crédits de paiement n°1 : révision du SCoT et élaboration de son volet PCAET
- Avis sur le projet de SCoT révisé n°2 du Pays lédonien
- Avenant à la convention avec l'Association Sportive Laïque Louhannaise dans le cadre de la 9e édition d'Arcad'elles
- Questions diverses

Il remercie tous les participants et constate la présence du Journal de Saône-et-Loire et de l'Indépendant.

Suite au courrier de la sous-préfecture de Louhans en date du 13/01/2025, la communauté de communes Terres de Bresse a désigné un 12ème délégué titulaire et un 12ème délégué suppléant conformément à l'article 8 des statuts du syndicat qui prévoit 12 délégués titulaires et 12 délégués

suppléants pour les groupements peuplés de 22 501 à 25 000 habitants. M. le Président accueille donc M. Christian GUIGUE en tant que 12^{ème} membre titulaire et M. Hervé VOISIN en tant que 12^{ème} membre suppléant de la communauté de communes Terres de Bresse. Il accueille également M. Roger DONGUY en tant que membre suppléant de la même communauté de communes en remplacement de M. Christian GUIGUE.

M. Nicolas VILAIN est désigné comme secrétaire de séance.

Objet : Procès-verbal du Comité syndical du 10 février 2025
--

M. le Président appelle les membres du comité syndical à arrêter le procès-verbal du Comité syndical du 10 février 2025.

Aucune remarque n'est formulée sur le procès-verbal. Le procès-verbal du comité syndical du 10 février 2025 est arrêté à l'unanimité.

Arrivée M. Nicolas JACQUINOT, Membre titulaire.

Objet : Décisions prises par le bureau et le Président dans le cadre de la délégation de pouvoirs du comité syndical

Conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et dans le cadre de la délégation de pouvoirs que le comité syndical a accordé au Bureau et au Président du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne par délibérations du 27 juillet 2020 et du 4 décembre 2023, Monsieur le Président rend compte des décisions.

DECISIONS DU PRESIDENT pour la période du 28 janvier au 5 mai 2025 :

- **Dépenses :**

- Budget principal :

- La Poste : Affranchissements (de janvier à mars) : 274,24€ TTC ;
- BRUNEAU : Fournitures de bureau : 1 087,57 TTC ;
- CHAMBERSIGN : fourniture clé de signature : 96€ TTC ;
- ACTIVX : Maintenance antivirus 11 postes : 379,04€ TTC, et acquisition ordinateur portable suite au recrutement du chargé de mission pour la réussite de la transition écologique : 1 075,20€ TTC ;
- Mission Mobilité : prestation « conduite seniors » : 856€ TTC ;
- CCAS Cuisery : Prestation « Mieux Manger pour Tous » : 550€ TTC ;
- CCAS Louhans : Prestation « Mieux Manger pour Tous » : 1 510€ TTC ;
- BIO Bourgogne : Prestation Défi Famille à Alimentation Positive : 14 700€ TTC ;
- SPAR : Frais de réception réunion santé et comité syndical : 96,21€ TTC ;
- M. SIFFERT : achat jus de pommes réunions comité syndical et PAT : 21€ TTC ;
- INDEPENDANT du Louhannais et du Jura : abonnement annuel : 164€ TTC ;
- INDEPENDANT du Louhannais et du Jura : parution annonce légale révision du SCoT : 503,78€ TTC ;
- Fédération Nationale Scot : Adhésion annuelle : 743,46€ TTC ;

- LEADER France : Adhésion annuelle : 750€ TTC et frais de repas du congrès régional Leader à DIJON : 25€ TTC,
- ANPP : Adhésion annuelle : 620€ TTC ;
- ARNIA : Adhésion annuelle plateforme services numériques : 117,20€ TTC ;
- Tech Informatique : Devis maintenance parc informatique : 49,90€ HT mensuel, et abonnement service mails : 12,90€ HT mensuel.

Budget annexe Régie Office de Tourisme de la Bresse bourguignonne :

- La Poste : affranchissement pour 177,36 euros (janvier 2025) ;
- Sextant Monétique : location annuelle du TPE pour la régie de recettes du Bureau de Louhans : 473,76 euros TTC ;
- Décomatic : achat de pochettes monnaies et billets pour les régies de recettes : 108,60 euros TTC ;
- SIMIE : maintenance annuelle sécurité au Bureau de Louhans : 74,54 euros TTC ;
- Nouveaux territoires : exploitation du logiciel Evaluametriz tempo sur l'année 2025 : 875,52 euros TTC ;
- Assurance responsabilité civile année 2025 : 1 105,27 euros TTC ;
- Adhésion au CNAS pour l'année 2025 : 1 115 euros TTC ;
- L'Indépendant du Louhannais et du Jura : abonnement annuel : 164 euros TTC ;
- Cotisation ADN Tourisme pour l'année 2025 : 916,50 euros TTC ;
- Cotisation annuelle UDOTSI 71 : 100 euros TTC ;
- Printies : Mise en page du Magazine pratique 2025 : 2 016 euros TTC ;
- Estimprim :
 - o Impression de 5000 exemplaires du Magazine pratique 2025 : 7 513,20 euros TTC ;
 - o Impression de 5000 exemplaires du Plan Touristique de Louhans : 908,40 euros TTC ;
 - o Impression de 500 exemplaires du programme d'expositions du BIT de Cuisery : 247,20 euros TTC ;
 - o Impression de 500 exemplaires du programme d'expositions du BIT de Pierre-de-Bresse : 253,20 euros TTC ;
- CRT Bourgogne-Franche-Comté : partenariat 2025-2026 avec BFC Tourisme, le Conseil départemental de Saône-et-Loire et 6 autres offices de tourisme de Saône-et-Loire pour l'observatoire Orange Flux vision sur la Bresse bourguignonne et l'outil Visit data : 2 290 euros pour 2025 et 2 290 euros pour 2026 ;
- Comité des fêtes de Chalon-sur-Saône : promotion de la Bresse bourguignonne lors du Carnaval de Chalon-sur-Saône : 1 350 euros TTC ;
- Restaurant Le Chaudron : accueil presse KIDIKLIK Bourgogne le 12 avril : repas pour 5 personnes : 158 euros TTC ;
- Domaine de La Loge : accueil presse KIDIKLIK Bourgogne le 13 avril : repas pour 5 personnes + activités accrobranches et filets dans les arbres : 220 euros TTC ;
- Salon du randonneur : participation sur le stand Saône-et-Loire : 2 500 euros TTC ;
- B&B Hôtels : séjour du 20 mars au 23 mars 2025 (nuits + petits-déjeuners) dans le cadre de la participation au Salon du Randonneur à Lyon : 291,45 euros TTC ;
- CC Bresse Revermont 71 : location panneaux tri-flash pour concert « Garçon, la note » du 9 août 2024 : 24 euros TTC ;
- SPAR supermarché : produits d'entretien : 14,15 euros TTC ;
- SARL La Tuile Gourmande : commande de corniottes pour le café touristique à La Chapelle-Saint-Sauveur et pour la réunion prestataires à Saint-Germain-du-Bois, le 25 mars : 25,92 euros TTC ;
- Boulangerie Etienne : achat de 20 mini-corniottes pour la réunion prestataires à Cuisery le 1^{er} avril : 10,80 euros TTC ;

- EURL La Sornette : achat de 10 corniottes pour le café touristique à Loisy le 08 avril 2025 ;
- ACTIVX Informatique : Intervention au Bureau de Louhans pour remise en service du partage de réseau : 105,60 euros TTC ;
- Comité interprofessionnel de la Volaille de Bresse :
 - o Achats d'articles pour la vente boutique : 210 euros TTC ;
 - o Achat de terrine de Poulet de Bresse pour la dégustation sur le Salon du randonneur : 7 euros TTC ;
- Nemery & Calmejane : commande d'articles pour la vente boutique : 500,28 euros TTC.

Dépenses réalisées dans le cadre de la régie d'avance :

- Carburant : 111,17 euros TTC ;
- Billets de train pour la participation au Salon de l'Agriculture à Paris : 303,00 euros TTC.

● **Ressources humaines :**

- Contrat à durée déterminée de 3 ans au 1^{er} avril 2025 pour le poste de chargé de mission pour la réussite de la transition écologique. ***M. le Président présente M. Pierre-Emmanuel CREDOZ. Il ajoute que les aides au financement du poste n'ont pas encore été validées par les instances compétentes.***
- Avenant au contrat à durée déterminée pour le poste de chargée de mission LEADER ;
- Contrat à durée déterminée dans le cadre d'un remplacement temporaire d'un agent contractuel sur le grade d'adjoint administratif, du 04/03/2025 au 12/04/2025 : Conseiller en séjour à temps non complet 30/35^{ème}
- Contrat à durée déterminée pour accroissement saisonnier d'activité sur le grade d'adjoint administratif, du 1^{er} mai au 30 septembre 2025 : Conseiller en séjour à temps non complet 22/35^{ème}.
- **Délégations pour la préparation et la mise en place des billetteries au sein des régies « Boutique et prestations de services » de l'Office de Tourisme de la Bresse bourguignonne :**
 - Norma production : billetterie du concert « Nicoletta et les Acoustiques Gospel » le jeudi 10 avril 2025 à LOUHANS : commission de 3% sur le prix de vente des billets.
- **Divers :**
 - Signatures de conventions, dans le cadre d'Octobre Rose avec la totalité des bénéfices reversée à l'association de lutte contre le cancer, pour des dons à l'association sportive laïque louhannaise :
 - o Lions Club de Bresse (500 euros) ;
 - o Crédit Mutuel (500 euros) ;
 - o Cabinet SOGEST (300 euros) ;
 - o Vaulx Distribution Leclerc (ravitaillement) ;
 - o AL-KO SAS (500 euros) ;

Le comité syndical prend acte de ces décisions.

Objet : Validation du rapport d'activité 2024 du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne

- Vu l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant la réunion de bureau du 5 mai 2025 ;

M. le Président indique que conformément à l'article L.5211-39 du CGCT, le Président du Syndicat mixte doit adresser chaque année, avant le 30 septembre, aux présidents des communautés de communes membres, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant.

Il est rappelé que ce rapport annuel doit faire l'objet d'une communication en séance publique de chaque conseil communautaire au cours de laquelle les délégués de la communauté de communes membres sont entendus.

M. le Président présente le rapport d'activité 2024 du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne.

Au sommaire :

L'INSTITUTION

- Repère
- Territoire
- Siège
- Compétences
- Les élus
- Les réunions syndicales en 2024
- Le personnel et les moyens en 2024
- Finances et fiscalité 2024
 - Budget annexe « ADS » : Compte administratif 2024
 - Budget Annexe Régie Office de tourisme : Compte administratif 2024
 - Budget principal : Compte administratif 2024 | Participation des communautés de communes | Taxe de séjour 2024

LES ACTIONS MENÉES EN 2024

- **Tourisme**
 - Un office de tourisme en régie
 - Fréquentation 2024 : des actions « hors les murs » renforcées
 - Un office de tourisme classé « Catégorie 1 »
 - Une fréquentation en hausse sur le site Internet de l'office de tourisme
 - Des éditions diversifiées pour découvrir la Bresse bourguignonne
 - Promotion de la Bresse bourguignonne sur les salons et événements
 - Une communication multi-support
 - Valorisation et découverte du patrimoine local de manière « ludique »
 - Des animations mettant en avant le patrimoine et les savoir-faire locaux
 - Les activités commerciales pour la promotion du territoire
 - Conseil aux porteurs de projets
- **Aménagement du territoire**
 - La santé des habitants en fil conducteur de la révision du SCoT-AEC
 - Projet de PNR : les actions en vue du recrutement d'un chargé de mission
 - Instructions des demandes d'urbanisme : 8 nouvelles communes en 2024
- **Développement local**
 - 963 248 euros notifiés dans le cadre du contrat régional Territoires en Action TEA 2022-2028 (Région et volet rural du FEDER 2021-2027 de l'Europe)

- 2 063 099,61 euros versés jusqu'en juillet 2024 pour le LEADER 2014-2022 définitivement clôturé et alerte sur les dysfonctionnements 2023-2027
- Projets structurants : 250 000 euros supplémentaires par le Département de Saône-et-Loire
- La mobilisation du Fonds Vert et d'autres financements via le CRTE Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique
- Certificats d'Economies d'Energie (CEE) en prime cumulable avec les subventions
- Le Contrat Local de Santé (CLS)
- 2024 : une année de diagnostic pour le Projet Alimentaire Territorial et un premier projet avec le Mieux Manger pour Tous
- Le fonctionnement du conseil de développement
- Autres dossiers
- **Communication**
 - Le site institutionnel
 - Les 20 ans du Pays avec l'élaboration d'un jeu de société Bordier.

A l'unanimité, le comité syndical :

- ***VALIDE le rapport d'activité 2024 du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne.***

M. le Président remercie les services administratifs du syndicat pour le travail réalisé cette année et l'élaboration de ce rapport.

Objet : Validation de la liste de diffusion des Jeux de société BORDIER
--

- *Vu la délibération n°2024-041 du 17 juin 2024 relative à la candidature aux Jeux de société BORDIER dans le cadre des 20 ans du Pays de la Bresse bourguignonne et des 30 ans du lancement de la démarche sur le territoire ;*
- *Vu la sélection nationale du 8 juillet 2024 et l'annonce de 3 lauréats dont le Pays de la Bresse bourguignonne ;*
- *Vu l'attestation régionale de dépôt le 7 novembre 2024 de la lettre d'intention LEADER transmise le 21 octobre 2024 ;*
- *Vu la délibération n°2024-73 du 9 décembre 2024 relative à la demande de subvention LEADER 2023-2027 pour la production et la diffusion des Jeux de société BORDIER ;*
- *Vu la demande de subvention LEADER déposée sur la plateforme Europac le 30 janvier 2025 ;*
- *Vu le contrat signé le 17 février 2025 pour l'achat de 2000 exemplaires ;*
- *Vu le courrier régional du 17 février 2025 informant de l'indisponibilité des fichiers de calcul pour instruire les demandes LEADER ;*
- *Considérant la réunion technique régionale LEADER du 8 avril 2025 annonçant des échéances pour le déploiement des fichiers de calcul jusqu'au second semestre 2025 ;*
- *Considérant les réunions du COPIL Jeu de la Bresse bourguignonne du 10 février et du 11 avril 2025 ;*
- *Considérant la réunion de Bureau du 5 mai 2025*

Le Président rappelle que le contenu des jeux de société BORDIER pour les Pays est constitué d'un plateau de jeu qui représente le territoire avec l'ensemble des communes, plus de 500 questions (adultes, juniors, photos), de l'humour et une règle de jeu accessible à tous ; cela a fait l'objet d'une réunion de lancement, le 4 novembre 2024, à SAINTE-CROIX-EN-BRESSE en présence du concepteur.

Le Président confirme que les thèmes abordés seront la géographie, la vie quotidienne et divers, l'histoire et le patrimoine, les bressans et bressanes célèbres, des défis, devinettes et charades.

Le calendrier indiqué dans l'Appel à Manifestation d'Intérêt 2025 auquel a répondu le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne est :

- Septembre 2024 à mars 2025 pour les déplacements sur le territoire, les rencontres et visites, l'élaboration des questions, les échanges réguliers avec le partenaire et les conseils pour la distribution et la commercialisation
- Avril à juin 2025 pour la relecture et les corrections
- Juillet à septembre 2025 pour la fabrication
- Octobre à décembre 2025 pour le lancement, la distribution / commercialisation et les médias.

La personne référente pour le suivi de ce projet est la chargée de mission LEADER avec le soutien du Chef de Projet du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne et de la Directrice de l'Office de Tourisme. La société BORDIER propose une tarification préférentielle à 16 euros HT la boîte à partir de 2 000 jeux commandés (pas de commande en dessous) ; le coût total serait donc de 32 000 euros HT (38 400 TTC). Il est rappelé qu'une demande de subvention LEADER a été déposée sur la plateforme Europac afin de financer les exemplaires gratuits, le taux maximal d'aides publiques étant de 100% sur le HT avec une intervention LEADER composée à 80% de FEADeR 2023-2027 (Europe) et à 20% de la contrepartie régionale obligatoirement associée (Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté).

Suite aux échanges avec l'Autorité de Gestion Régionale des fonds européens et dans l'attente de l'instruction régionale du dossier LEADER déposé sur la plateforme Europac le 30 janvier dernier, le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne n'est pas allé au-delà de la commande minimale de 2 000 exemplaires.

Pour la distribution gratuite, il est proposé la liste de destinataires suivante :

	Nombre de boîtes
Communes (2 boîtes par tranche de 250 habitants notamment pour les associations et les CCAS)	614
Hébergeurs touristiques (259 hébergeurs pour un total de 359 hébergements au 31/12/2024)	359
Ecoles, collèges, lycées publics et privés hors maternelles (76 établissements)	208
Bibliothèques, médiathèques, ludothèque (46 lieux)	102
Etablissements médico-sociaux (EHPAD, accueils de jour, foyers logements,...(32 établissements))	65
Centres de loisirs pour les enfants de plus de 7 ans (19 centres de loisirs)	38
Communautés de communes (5 boîtes pour les Communautés de communes de moins de 15 000 habitants et 10 boîtes pour les Communautés de communes de plus de 15 000 habitants)	30
CCS et CCAS avec salariés (3 lieux)	18

Cadeau pour les personnes ayant fait des propositions de questions via le Google Form (sous réserve)	66
Contrôles du dossier LEADER, SMBb	5
Attractivité territoriale (animations OT, promotion OT, futurs professionnels de santé...) et partenaires territoriaux institutionnels du SMBb	295
Total	1 800

La distribution gratuite des 1 800 exemplaires sera réalisée lors d'une journée à laquelle seront conviés :

- les hébergeurs touristiques qui se verront remettre leur(s) boîte(s)
- les Maires des 88 communes du territoire (qui pourront être représentés par un adjoint ou un conseiller municipal ou un agent de la Mairie) qui se verront remettre les boîtes pour les communes ainsi que celles des établissements scolaires, des établissements médico-sociaux, des médiathèques, CCS...
- et les Présidents de Communautés de communes (qui pourront être représentés par un vice-président ou un membre du conseil communautaire ou agent intercommunal) se verront remettre les boîtes pour les communautés de communes, les médiathèques et les centres de loisirs.

Les exemplaires seront remis à chaque destinataire contre signature d'une attestation confirmant la bonne réception et précisant les établissements auprès desquels seront diffusés les boîtes de jeu et l'interdiction de vente de ces boîtes.

Les 200 exemplaires restants seront vendus via la Régie Office de Tourisme qui en définira le tarif unitaire lors d'un prochain conseil d'exploitation puis une délibération sera prise en comité syndical.

Le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne se réserve le droit de vendre l'ensemble de ces 2 000 exemplaires si l'instruction régionale LEADER n'est pas concluante.

M. le Président indique que les services sont actuellement en phase de relecture et correction des questions. Si des membres du comité sont intéressés pour aider à réaliser ce travail, c'est possible.

Une seule livraison est prévue pour les 2000 boîtes de jeu. Le syndicat est actuellement à la recherche d'un lieu pour stocker ces boîtes. L'objectif sera de les distribuer en fin d'année sur une seule journée.

Mme Isabelle BAJARD propose que chaque communauté de communes vienne récupérer la totalité des boîtes concernant son territoire. M. le Président répond que c'est à réfléchir mais que chaque communauté de communes devra disposer d'un véhicule adapté pour accueillir environ 9 palettes.

Mme Claudette JAILLET demande si l'Ecomusée aura une boîte. M. le Président répond qu'il n'est pas clairement identifié dans le tableau mais qu'il recevra une boîte provenant soit de la commune, soit du syndicat en tant que partenaire institutionnel.

A l'unanimité, le comité syndical :

- ***APPROUVE la liste de diffusion des boîtes de jeu gratuites.***

Objet : Prestation d'accompagnement à la révision du SCoT et l'élaboration de son volet PCAET

- Vu la délibération n°2024-058 du 30 septembre 2024 prescrivant la révision du SCoT ainsi que l'élaboration d'un volet PCAET afin de disposer d'un SCoT-AEC ;
- Vu la parution de l'annonce légale de cette révision du SCoT-AEC ;
- Vu la demande d'affichage dans les 4 EPCI et les 88 communes ;
- Vu la délibération n°2025-020 adoptant le budget principal 2025 ;
- Considérant la commission SCoT-AEC du 11 avril 2025 ;
- Considérant la réunion de Bureau du 5 mai 2025 ;

Le Président rappelle que, suite au bilan qui en a été tiré en juin 2023, il a été décidé de réviser le SCoT de la Bresse bourguignonne tout en lui adjoignant un volet Plan Climat Air Energie à l'échelle du territoire de la Bresse bourguignonne, ce volet sera décliné par communauté de communes.

Pour se faire, le Syndicat mixte souhaite se faire accompagner par un bureau d'étude pour mettre à jour l'état des lieux, consolider les données énergétiques et de pollution de l'air et mettre en place des actions d'animations et de concertation pour consolider un diagnostic dont la vulnérabilité du territoire face au changement climatique.

Il s'agira ensuite d'amener les élus à construire un projet d'aménagement stratégique (PAS) incluant la stratégie Air Energie Climat du territoire.

La traduction opérationnelle de ce PAS devra conduire à l'élaboration d'un Document d'Orientation et d'Objectifs, d'un Document d'Aménagement Artisanal Commercial et Logistique ainsi qu'un plan d'actions, qui devra être décliné par intercommunalité pour le volet PCAET.

Afin de faciliter l'appropriation du SCoT valant PCAET, lui donner plus de sens, aider les élus à prioriser les enjeux, faire face au défi du vieillissement de la population bressane et faire converger SCoT-AEC, Contrat Local de Santé et Projet Alimentaire Territorial, **la santé des habitants, présents et futurs, sera mise au centre des réflexions** du SCoT et du PCAET.

Ainsi, il est proposé de faire appel au RESAH (réseau des acheteurs hospitaliers), groupement d'intérêt public doté d'une centrale d'achat public accessible à tous les pouvoirs adjudicateurs intervenant à titre principal ou accessoire dans les secteurs sanitaire, médico-social et social, dont l'Etat et les collectivités territoriales. Il dispose d'une offre de « Prestations de conseil en immobilier pour des projets territoriaux d'aménagement en faveur de la santé » qui comprend l'élaboration de schémas de planification territoriale (PCAET, PLUi, SCOT).

Après plusieurs échanges avec le bureau d'étude CITADIA, qui fait partie du groupement SCET ayant remporté le marché « Prestations de conseil » cité ci-dessus, une offre à 289 497,88€ HT soit 347 397,46€ TTC selon le devis en annexe.

En complément, Monsieur le Président précise que l'élaboration ou la révision d'un SCoT ouvre droit à l'attribution de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD). Le montant prévisionnel est de 103 000 € (chiffre annoncé en 2024) mais que la répartition est variable en fonction du nombre de SCoT à doter au niveau national en 2025. Les dépenses seront également éligibles au fonds de compensation pour la TVA (FCTVA).

En outre, 200 millions, issus du nouveau Fonds climat territorial, sont désormais attribués, annuellement via le Fonds Vert, aux Communautés de Communes dotées d'un PCAET.

Madame Isabelle BAJARD ne comprend pas le montant de 289 497,88€ HT qui est trop élevé pour une simple révision du SCoT. Elle ne comprend pas non plus le lien entre le SCoT et la santé.

M. le Président précise qu'avec les aides à solliciter, l'autofinancement du syndicat serait d'environ 57 000 € sur 3 années et que dans cette révision, il est prévu l'élaboration du volet PCAET.

En ce qui concerne la santé, l'idée est de réfléchir à un urbanisme plus favorable au bien-être de la population : travailler sur la mobilité, développer des cheminements doux, aménager des quartiers plus conviviaux qu'une urbanisation linéaire, créer des espaces communs...

Le risque de repousser cette délibération serait de louper le financement Leader. Il craint que sans révision du SCoT, le territoire n'ait plus de nouvelles possibilités de constructibilité. Se développer sera plus compliqué.

M. Stéphane GROS dit que Terres de Bresse possède déjà un PLUi. Il regrette que la communauté de communes ait déjà financé des études d'urbanisme pour élaborer ce document qui a réduit de 50 % de constructibilité et que là, Terres de Bresse va repayer une étude pour réviser le SCoT et se voir diminuer de 68 % la constructibilité. Au total, c'est 1 000 000 euros qu'aura dépensé Terres de Bresse pour des études d'urbanisme. Ces coûts sont indirectement financés par les citoyens et sont hallucinants. Il pense que le syndicat mixte possède les compétences en interne pour travailler sur cette révision. Inutile de payer une entreprise parisienne pour venir étudier notre territoire.

M. le Président répond qu'en interne, ce travail sera difficile car il demande une technicité très poussée dans de trop nombreux domaines. Il dit que le syndicat pourrait envisager de lancer un marché public mais il alerte sur le fait que le montant sera probablement plus élevé. Il attire aussi l'attention sur la formalité du marché public qui sera européenne et que les coûts et les délais associés ne seront pas négligeables. M. BESSON pense qu'effectivement, c'est plus compliqué de lancer un marché public.

M. Stéphane GROS pense qu'au vu de l'instabilité des instances politiques au niveau de l'Etat, il faudrait attendre car les textes relatifs à la sobriété foncière vont peut-être évoluer favorablement. Pour M. le Président, les délais annoncés pourront éventuellement être repoussés mais il ne croit pas à la suppression de la sobriété foncière.

M. Stéphane GROS regrette que le SCoT révisé vienne contredire le PLUi que Terres de Bresse vient d'élaborer. Mme Isabelle BAJARD demande si le SCoT révisé pourra épargner Terres de Bresse et ne pas remettre en cause tout le travail réalisé récemment. M. le Président annonce que c'est le SRADDET qui domine et non le SCoT. Si le SRADDET est maintenu en l'état, Terres de Bresse devra respecter les dispositions applicables.

M. Jean SIMONIN fait remarquer que dans cette révision, un PCAET sera élaboré. Terres de Bresse avait l'obligation de le réaliser, contrairement aux communautés de communes Bresse Revermont 71 et Bresse Nord Intercom'. Il estime donc que Terres de Bresse et Bresse Louhannaise Intercom' qui devaient élaborer ce plan sont gagnants au niveau des coûts qui seront répartis en 4.

M. Stéphane GROS remet aussi en cause le PCAET. A quoi sert-il ?

M. Christian CLERC pense que l'Etat n'a jamais assumé les obligations qu'il exige des collectivités en matière d'urbanisme. Les cartes communales n'ont jamais été remises en cause alors que les communes devaient élaborer des Plans Locaux d'Urbanisme. Les communes soumises au Règlement National d'Urbanisme n'ont jamais connu de fermeture de leur urbanisation. Est-ce que le syndicat sera réellement embêté s'il ne respecte pas le délai de cette révision du SCoT ?

Mme Isabelle BAJARD pense aux élections municipales de 2026. Elle demande une vigilance pour ne pas mettre les futurs élus dans une situation compliquée. M. le Président répond que justement, l'objectif de cette délibération est de gérer les délais et les coûts de la révision.

Avec 31 voix « POUR » et 1 abstention, le comité syndical :

- **AUTORISE Monsieur le Président à signer le bon de commande avec le RESAH, basé sur le devis, les conditions générales d'exécution et le mémoire technique annexé aux convocations.**
- **DIT que les dépenses pour l'année 2025 estimées environ à 130 000 € (total phase 1 et 70% de la phase 2) seront affectées au chapitre 020 de la section dépenses d'investissement du budget principal.**
- **AUTORISE Monsieur le Président à solliciter la Dotation Globale de Décentralisation SCoT.**

Objet : Demande de subvention LEADER 2023-2027 pour l'accompagnement à la révision du SCoT - AEC

- Vu la délibération n°2024-058 du 30 septembre 2024 prescrivant la révision du SCoT ainsi que l'élaboration d'un volet PCAET afin de disposer d'un SCoT-AEC ;
- Vu le programme européen LEADER « Accélérer les transitions dans l'attractivité » et sa fiche-action n°2 pour l'urbanisme durable avec le point A concernant l'accompagnement dans l'élaboration de documents de planification stratégique ;
- Considérant les informations communiquées lors de la rencontre régionale LEADER du 10 octobre 2024 dont l'annonce de la disponibilité d'un modèle régional de délibération LEADER 2023-2027 ;
- Vu le courrier régional du 17 février 2025 sur le déploiement progressif de l'outil EURO-PAC ;
- Considérant la réunion, par visio-conférence, du 21 mars 2025 avec les représentantes du groupe RESAH et celles du service régional FEADeR de la Direction Aménagement du Territoire afin de vérifier l'éligibilité du marché public envisagé ;
- Considérant la commission SCoT-AEC du 11 avril 2025 ;
- Vu la lettre d'intention LEADER transmise le 23 avril 2025 à l'autorité de gestion régionale du FEADeR 2023-2027 et son attestation de dépôt délivrée le 25 avril 2025 par le service FEADeR de la Direction Aménagement du Territoire ;
- Considérant la réunion de Bureau du 5 mai 2025 ;

Le Président rappelle que, suite au bilan qui en a été tiré en juin 2023, il a été décidé de réviser le SCoT de la Bresse bourguignonne tout en lui adjoignant un volet Plan Climat Air Energie à l'échelle du territoire de la Bresse bourguignonne, décliné par communauté de communes.

Pour se faire, le Syndicat mixte souhaite se faire accompagner par un bureau d'étude pour mettre à jour un état des lieux, consolider les données énergétiques et de pollution de l'air (intérieur et extérieur) et mettre en place des actions d'animations et de concertation pour consolider un diagnostic dont la vulnérabilité du territoire face au changement climatique.

Il s'agira ensuite d'amener les élus à construire un projet d'aménagement stratégique (PAS) incluant la stratégie Air Energie Climat du territoire.

La traduction opérationnelle de ce PAS devra conduire à l'élaboration d'un Document d'Orientation et d'Objectifs, d'un Document d'Aménagement Artisanal Commercial et Logistique ainsi qu'un plan d'actions, qui devra être décliné par intercommunalité pour le volet PCAET.

Afin de faciliter l'appropriation du SCoT valant PCAET, lui donner plus de sens, aider les élus à prioriser les enjeux, faire face au défi du vieillissement de la population bressane et faire converger SCoT-AEC,

Contrat Local de Santé et Projet Alimentaire Territorial, **la santé des habitants, présents et futurs, sera mise au centre des réflexions** du SCoT et du PCAET.

Dans le détail, voilà les prestations que devra réaliser le bureau d'étude :

• **Volet SCoT :**

O Mise à jour des données, interrogation des scénarios de croissance démographique, question de la carte des polarités

O Intégration de nouvelles thématiques dans le diagnostic, le Projet d'Aménagement Stratégique et le DOO :

- *ZAN/Trace : identification des friches et des espaces à renaturer.*
- *Logistique et éventuellement commerces.*
- *Risques amplifiés : retraits et gonflements des argiles, espèces invasives, inondations et ruissellements, tensions sur la ressource en eau.*
- *Prise en compte du SRADDET Ici 2050 dans sa version la plus récente et du SDAGE Rhône-Méditerranée-Corse 2022-2027.*

O Elaboration d'un DAACL – Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique.

O Mise à jour de l'évaluation Initial de l'Environnement, de l'analyse de la consommation d'espace et des justifications.

O Animation, conduite du changement.

O Concertation et communication.

O Sécurisation juridique.

• **Volet PCAET :**

O Réalisation d'un diagnostic spécifique Climat, Air, Energie.

O Définition d'une stratégie et déclinaison des objectifs Climat, Air, Energie dans le DOO.

O Elaboration d'un programme d'actions à l'échelle des communautés de commune.

O Mise en place d'un dispositif de suivi et d'évaluation.

O Animation, concertation, communication, sécurisation juridique.

La prestation commencera à l'été 2025 pour un arrêt-projet prévu en 2027. La phase administrative de récolte et d'analyse des avis des Personnes publiques associées, des avis exprimés lors de l'enquête publique et la prise en compte du rapport des commissaires enquêteurs se déroulera le long de l'année 2027.

Le plan de financement détaillé en dépenses et en recettes est le suivant :

Dépenses	Recettes
Interventions du bureau d'étude : 289 497,88 €	Etat DGD : 103 000 € Aide régionale (contrepartie LEADER) : 25 719,66 € Aide LEADER : 102 878,63 € Autofinancement : 57 899,59 €
Total HT : 289 497,88 €	Total HT : 289 497,88 €

Ce projet s'inscrit en section d'investissement.

A l'unanimité, le comité syndical :

- **APPROUVE le projet et le plan de financement tel que présenté ci-dessus ;**
- **AUTORISE Monsieur le Président à solliciter :**
 - o **L'aide de l'Europe dans le cadre du programme LEADER et à signer les documents en lien avec la demande de subvention ;**
 - o **L'aide de la Région dans le cadre de la contrepartie régionale et à signer les documents en lien avec la demande de subvention ;**
- **ACCEPTE la prise en charge par son autofinancement de cofinancements éventuels non obtenus.**
- **S'ENGAGE à informer la Région de toute modification du projet et du plan de financement.**

Objet : Autorisation de Programme / Crédits de paiement n°1 : révision du SCoT et élaboration de son volet PCAET

- *Vu les articles L.2311-3 et R2311-9 du Code général des collectivités ;*
- *Vu la délibération n°2024-058 du 30 septembre 2024 prescrivant la révision du SCoT ainsi que l'élaboration d'un volet PCAET afin de disposer d'un SCoT-AEC ;*
- *Vu la délibération n°2025-020 adoptant le budget principal 2025 ;*
- *Considérant la commission SCoT-AEC du 11 avril 2025 ;*
- *Considérant la réunion de Bureau du 5 mai 2025 ;*

Le Président indique que la révision du SCoT et son volet PCAET sont à réaliser sur plusieurs exercices ; il y a lieu d'utiliser la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP).

Plan de financement en euros TTC

DEPENSES		RECETTES	
Etudes	289 487,86 €	Etat (Dotation Global de Décentralisation)	103 000 €
TVA	57 897,57 €	FCTVA (16,404%)	47 487, 59 €
		LEADER	102 878,63 €
		Aide régionale (contrepartie LEADER)	25 719,66 €
		Auto financement	68 299,55 €
Total TTC	347 385,43 €	Total	347 385,43 €

Détail de l'AP1 : révision du SCoT et volet PCAET

Montant de l'AP proposé : **347 385,43 €**

Durée de l'AP : 3 ans

	TOTAL TTC	2025	2026	2027
AP1	347 385,43 €	130 000 €	135 624 €	81 761,43 €

A l'unanimité, le comité syndical :

- **APPROUVE l'autorisation de programme AP1 révision du SCoT et son volet PCAET pour un montant de 347 385,43 € ainsi que la répartition des crédits de paiement telle que présentée.**
- **AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision.**

Objet : Avis sur le projet de SCoT révisé n°2 du Pays lédonien

- Vu les articles L.132-7 à L.132-11 du Code de l'Urbanisme relatifs aux Personnes Publiques Associées ;
- Vu le SCOT de la Bresse bourguignonne approuvé le 26 juin 2017 ;
- Vu le courrier du PETR du Pays lédonien reçu le 26 mars 2025 indiquant que le projet de SCoT du pays lédonien a été arrêté ;
- Considérant la réunion de bureau du 5 mai 2025 ;

Le Président indique que dans le cadre de la révision générale n°2 du SCoT du Pays lédonien a le projet a arrêté le 11 mars 2025. Le Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne en tant que territoire voisin est Personne publique associée dans ce dossier et, qu'à ce titre, il doit donner son avis sur le projet.

L'ensemble des documents du projet arrêté du SCOT du pays lédonien est disponible au siège du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne.

Une présentation synthétique du projet, en annexe, est faite en s'appuyant sur les thématiques pour lesquelles les territoires sont le plus en interaction : armature territoriale, développement économique, trame verte et bleue.

M. le Président souligne les densités de logements par hectare qui sont plus ambitieuses que celles de notre territoire pour certaines strates, notamment les communes rurales.

A l'unanimité, le comité syndical :

- **EMET un avis favorable au projet de SCoT du pays lédonien révisé en tant qu'il ne nuit pas au développement durable de la Bresse bourguignonne tel que prévu dans le SCoT de notre territoire.**

Objet : Avenant à la convention avec l'Association Sportive Laïque Louhannaise dans le cadre de la 9e édition d'Arcad'elles

- Vu le contrat local de santé (CLS) sur le Pays de la Bresse bourguignonne signé le 18 Juillet 2019 ;
- Vu la convention initiale de collaboration signée en 2018 avec l'association sportive laïque Louhannaise et ses différents avenants ;

- *Considérant que la lutte contre les cancers et la promotion du dépistage sont un des objectifs des fiches actions du CLS ;*
- *Considérant la réunion de bureau du 5 mai 2025 ;*

Le Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne en partenariat avec la Ville de Louhans Chateaurenaud organise une nouvelle fois le dimanche 5 octobre 2025, la course/marche « Arcad'Elles ». Les bénéficiaires de cette manifestation iront cette année encore à l'antenne locale de la Ligue contre le cancer.

Pour organiser ces événements, une convention entre le Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne et l'association sportive laïque louhannaise a été signée en 2018. Cette association est le dépositaire de recettes liées aux différents sponsors et aux inscriptions par les participants et de régler les dépenses liées à l'organisation de ces manifestations (intervenants, speaker, sonorisation, dispositif de premiers secours, cadeaux des participants, etc.). Cette convention ne donne lieu à aucune transaction financière entre le Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne et l'association sportive laïque louhannaise mais permet de cadrer le rôle de chacun dans l'organisation de cet événement.

A l'unanimité, le comité syndical :

- ***AUTORISE M. le Président à signer un avenant à cette convention de partenariat avec cette association pour la renouveler sur l'année 2025.***

Questions diverses

- **Mobilité et développement économique :**

- Retours sur les réunions des 17 février et 3 mars du bureau élargi aux VP des 4 intercommunalités :

Suite à ces 2 rencontres, les élus ne souhaitent pas prendre la compétence « Mobilité » au syndicat.

C'est la communauté de communes BLI qui va aider l'association « Mission Mobilité » en mettant à disposition un agent pour 12h30 par semaine pendant un an en contrepartie de certaines conditions comme privilégier l'insertion professionnelle plutôt que l'insertion sociale des usagers. Ce service sera rendu à l'échelle de la Bresse bourguignonne.

- Webinaire régional du 31 mars sur le lancement de la 5^{ème} édition du Challenge de la Mobilité Bourgogne-Franche-Comté « Au travail, on s'y rend autrement » du 15 au 21 septembre 2025.
- Conférence nationale sur le financement des mobilités ouverte le 5 mai 2025 avec un premier atelier sur l'équilibre financier des AOM, les pistes de nouvelles recettes, le financement des mobilités en milieu rural et le développement des modes actifs.
- Edition 2025 du Fonds Vert avec webinaire national « Aménagements cyclables, mobilités durables en zone rurale et développement du covoiturage » le 6 mai 2025.
- Invitation pour journée nationale « Mobilités rurales » le 2 juin 2025 à DIJON organisée par France Mobilités pour les collectivités locales et associations locales porteuses de projets.

- **Programme européen LEADER financé par le FEADER 2023-2027 :**

- Information sur les Régimes d'Aides d'Etat RAE auprès des agents des 4 Communautés de Communes le 12 février 2025 suite à la formation CNFPT de fin janvier.
 - 6 demandes de subvention sur EURO-PAC en attente d'instructions régionales (ingénierie 2023, ingénierie 2024, nouvelle identité visuelle Office de Tourisme, jeu de société Pays, ingénierie 2025 et chaufferie bois de moins de 100 KW FRANGY-EN-BRESSE).
 - Courrier régional du 17 février 2025 informant que le niveau de sécurité informatique du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne n'est pas suffisant pour accéder au module « agents » d'EURO-PAC et informant de l'indisponibilité des fichiers de calcul pour instruire les demandes ainsi que celle du module de paiement.
Une démarche est en cours auprès du prestataire « réseau informatique » du syndicat.
 - Réunion technique régionale du 8 avril 2025 dont l'annonce des échéances pour le déploiement des fichiers de calcul jusqu'au second semestre 2025.
 - Comité de Programmation du 5 mai 2025 avec 2 changements au sein du collège privé (représentant de la Chambre d'Agriculture et suppléant du CPIE Bresse du Jura).
- **Contrat TEA 2022-2028 financé par le Conseil Régional :**
 - Formation régionale en février 2025 sur les nouvelles écoconditionnalités TEA-C2R votées en mai 2024 puis présentation locale aux agents des 4 Communautés de Communes puis atelier régional d'analyse de cas pratiques en mars.
 - Courrier régional du 7 mars 2025 d'information sur les modalités de financement de l'ingénierie territoriale avec application de moins 20% pour tous les postes soutenus en Bourgogne-Franche-Comté (baisse anticipée dans le BP 2025 adopté le 10 février 2025).
 - 238 500 euros attribués le 21 mars 2025, sur la base des anciennes écoconditionnalités, à SAINTE-CROIX-EN-BRESSE pour la rénovation énergétique de la boucherie.
- **Volet rural du FEDER 2021-2027 avec :**
 - Comité de suivi régional du 18 mars 2025 dont modification de certaines fiches-actions du volet rural et des appels à projets hors volet rural (chaufferies bois de plus de 100 KW et bâtiments exemplaires).
 - 406 297 euros attribués le 18 avril à BRANGES au titre de la fiche action « Renouvellement urbain en milieu rural ».
- **Certificats d'Economies d'Energie CEE avec :**
 - Opération « Coup de pouce Chauffage des bâtiments résidentiels collectifs et tertiaires » prolongé jusqu'à fin 2027 par arrêté du 10 avril 2025 (Prime CEE cumulable avec d'autres subventions dont l'édition 2025 de l'appel à projets « Chaufferie bois avec réseau » du FEDER 2021-2027).
 - Evolution pour le financement de la rénovation du parc d'éclairage public avec une nouvelle version de la fiche d'opérations standardisées RES-EC-104 et fin de l'éligibilité au Fonds Vert.

- **Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique CRTE de l'Etat avec :**

- Recensement de nouveaux projets dans le cadre de l'appel à projets DETR-DSIL 2025 (chaufferie bois à BRUAILLES, rénovation énergétique du siège social de Bresse Revermont 71, création de logements d'étudiants en santé à OUROUX-SUR-SAONE, réhabilitation de la friche du centre bourg à SAINT-GERMAIN-DU-PLAIN et construction d'un Tiers Lieu par l'association TREMPIN à PIERRE-DE-BRESSE).
- Instruction ministérielle du 28 février 2025 sur règles 2025 d'emploi des dotations et du Fonds Vert (+ webinaires pour les mesures sur l'ingénierie, le recyclage foncier, etc.).
- Circulaire BAYROU du 31 mars 2025 relative à la territorialisation de la planification écologique avec guide pratique d'actualisation des CRTE et modèle d'avenant CRTE.
- Demande de financement FNADT suite au recrutement, le 1^{er} avril 2025, du chargé de mission pour la réussite de la transition écologique.
- Courrier envoyé le 11 avril 2025 à chaque Président de Communauté de Communes afin de définir les modalités d'un travail de proximité pour le nouveau chargé de mission.
- Réunions du réseau départemental de la transition énergétique avec « Stratégie EnR » le 8 avril et « Installations photovoltaïques au sol, du projet technique au projet de paysage » le 15 mai.
- Invitation pour la présentation de la feuille de route régionale de la planification écologique le 26 mai à DIJON.
- Etude régionale sur les politiques climat-énergie « *Plans Climat, où en sommes nous ? et demain ?* » avec un questionnaire en ligne ouvert du 6 mai au 8 juin 2025 à destination des élus et agents en charge des transitions écologiques.
- Invitation au prochain comité départemental EnR prévu le 13 juin 2025 avec arrêt, au terme de la phase complémentaire, de la carte départementale des ZAER.
- AMI de l'ARS BFC pour un soutien financier à des projets pilotes intégrant l'approche « *Une seule santé* » en lien avec une politique territoriale : CLS, PAT, PCAET, CRTE...
- Comité technique ANCT 71 du 15 avril 2025 avec présentation d'un « projet de logistique alimentaire sur le territoire de la Bresse bourguignonne » identifié lors des ateliers PAT et que la DDT souhaite aider.

M. Didier LAURENCY précise qu'il s'agirait d'une expertise faite par un groupement d'entreprises ayant pour but d'organiser la logistique des circuits alimentaires.

- **Projet alimentaire territorial :**

- Ateliers thématiques (agriculture le 11 février 2025, alimentation le 19 mars 2025, justice alimentaire le 15 avril 2025 et eau-environnement le 20 mai 2025).
- De Ferme en ferme les 26 et 27 avril 2025 : ***La Saône et Loire a comptabilisé 19 000 visiteurs avec un chiffre d'affaires moyen de 4 300 € par ferme sur le week-end.***
En Bresse : 13 fermes sur 28 ont ouvert leurs portes. Un bilan est en cours avec quelques pistes d'amélioration à envisager. L'opération sera reconduite l'année prochaine.
- Mieux Manger Pour Tous : Evaluation à mi-parcours prévue le 20 mai.
- Prochain COPIL le 10 juin 2025 : travail sur la labellisation de niveau 2.

- **Point sur l'avancée de la réécriture du Contrat Local de Santé**

- De nombreux groupes de travail ont eu lieu entre juin 2024 et février 2025.
- Réunion des élus santé du SMBb71 le 26 février 2025 : validation des axes du futur CLS : 5 axes thématiques (Accès aux soins, Santé Mentale/ Psychiatrie, Prévention/Promotion de la Santé, Santé Environnementale et Volet Personnes âgées/ Personnes en situation de handicap) et un axe coordination/évaluation.
- Prochaine réunion élus santé du SMBb71 pour relecture et validation du contenu prévue le 9 juillet 2025.

- **Conseil de développement du Pays de la Bresse bourguignonne avec :**

- Démission du Président Denis JUHE qui reste membre et représentant auprès de BLI.
- Bresse Débats mensuels (économie le 14 mars 2025, énergie le 11 avril et associations le 16 mai). **M. Denis JUHE regrette la baisse du nombre de participants.**
- Invitation à la 2^{ème} rencontre régionale CESER-CODEV le 2 juin 2025 à DIJON.

- **Prise de parole de M. le Président**

Il fait part d'un projet de la communauté de communes Bresse Louhannaise Intercom' de construire un crématorium en Bresse. L'objectif serait de réduire la distance séparant les habitants des crématoriums existants : Crissey, Sancé, Lons-le-Saunier, Bourg en Bresse et de diminuer les délais de crémation. La collectivité recherche un terrain compris entre 2000 et 3000 m², à privilégier sur le territoire de BLI mais toute proposition sera étudiée.

La date prévue pour la prochaine réunion du comité syndical est le lundi 22 septembre 2025 à 17h30 avec une réunion de bureau le lundi 8 septembre 2025.

Fin de la séance : 19h20.